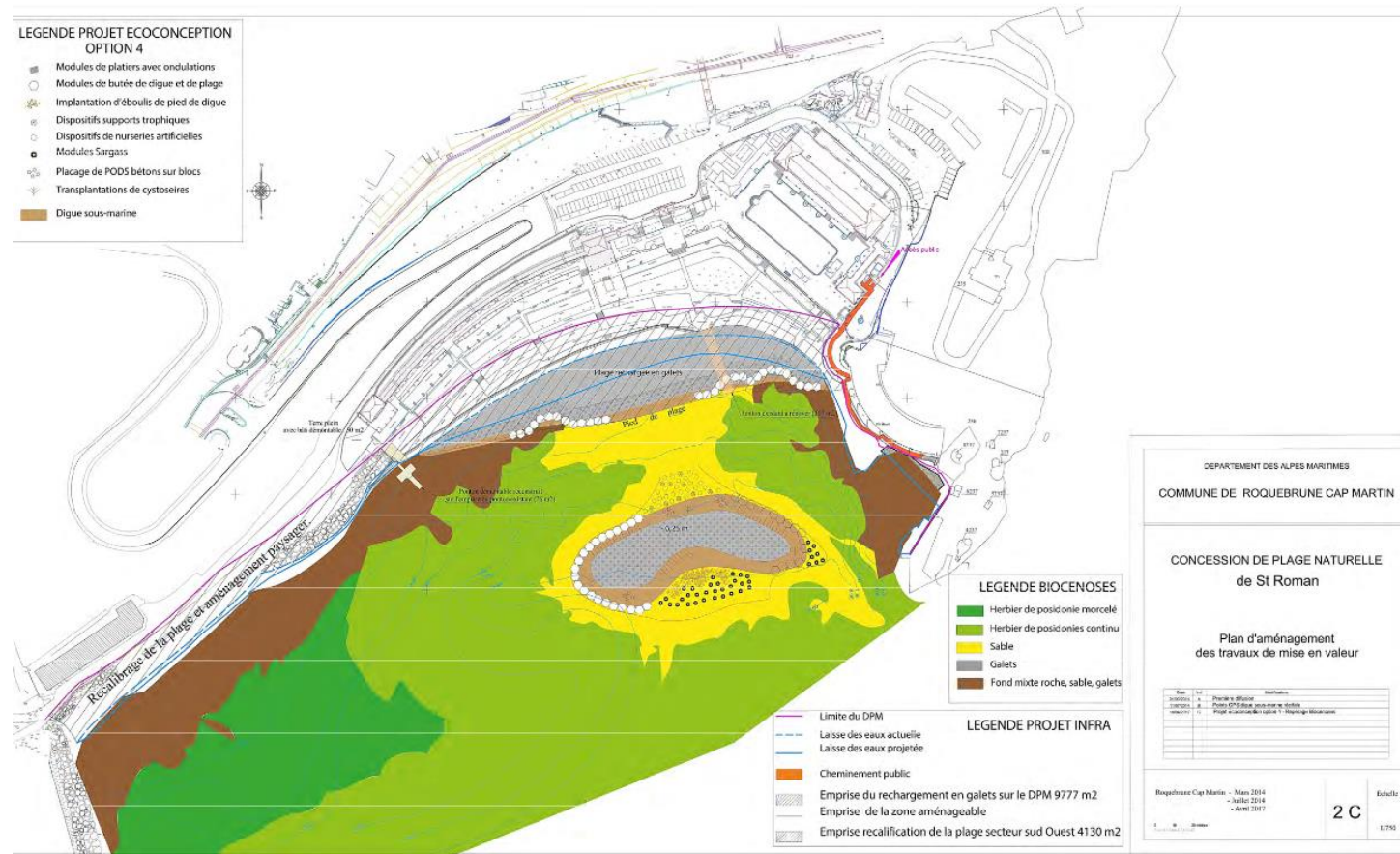


Enquête publique du 27 août au 28 septembre 2018 sur le projet de réaménagement de la plage de Saint-Roman par la SBM :

l'ASPONA se pose beaucoup de questions

⇒ elle demande le report du démarrage du chantier après 2025 (fin du chantier de Monaco) et le recalibrage du projet sans extension sur la mer

1 - Le projet est identique à celui étudié par l'ASPONA en novembre 2017 : de 8 080 m² actuellement, la plage passera à 11 740 m² grâce à une extension sur la mer de 3700 m²



Mais certaines caractéristiques ont subtilement changé pour le rendre conforme au cahier des charges Etat-commune (11 740 m² et pas 15 500 m²) ...

13

2.2 OBJECTIFS DU PROJET :

La plage connaît, sur l'ensemble de son linéaire de 631 m, des problèmes d'exposition à la houle du large entraînant une forte érosion. La zone résiduelle de plage est totalement artificialisée : murs Béton armé en restanque protégés par des enrochements et remplissage de sable.

L'objectif est donc de présenter une solution destinée à **stabiliser le trait de côte** en intégrant les contraintes environnementales du site et **en redonnant au littoral son aspect naturel** comme le montrent les photos des années 1900 et particulièrement celle de 1928 : plage de galet de pente uniforme sans muret de protection. En effet, la plage est située à proximité de la réserve du Larvotto de la Principauté de Monaco, dans une zone possédant un herbier de posidonie en bon état écologique. Néanmoins des zones sableuses libres de posidonies et de tout magnoliophyte protégé ont été répertoriées et peuvent permettre l'implantation ponctuelle d'un ouvrage de défense contre les effets des houles les plus importantes.

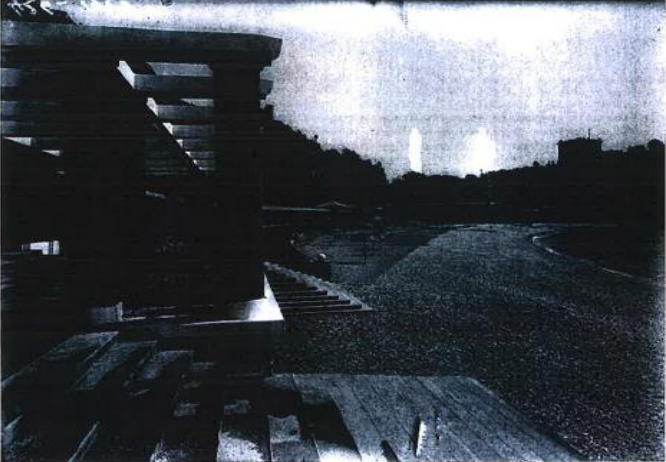


Figure 5: photo de 1928

Dans la zone A, le projet comprend deux édifices permanents dont l'objectif est d'assurer le maintien de la plage et des volumes rechargés permettant d'assurer une plage d'environ 15500 m² :

- Une butée de plage pour maintenir les matériaux
- Une digue sous-marine de 130 à 150 m de long et arrivant entre -1 m et -0,25 m de la surface.

Roquebrune Cap Martin Aménagement du littoral dans l'Emprise de la plage de St Roman Etude d'Impact

Etude d'impact de juin 2017, telle que soumise au conseil municipal de RCM

13

2.2 OBJECTIFS DU PROJET :

La plage connaît, sur l'ensemble de son linéaire de 631 m, des problèmes d'exposition à la houle du large entraînant une forte érosion. La zone résiduelle de plage est totalement artificialisée : murs Béton armé en restanque protégés par des enrochements et remplissage de sable.

L'objectif est donc de présenter une solution destinée à **stabiliser le trait de côte** en intégrant les contraintes environnementales du site et **en redonnant au littoral son aspect naturel** comme le montrent les photos des années 1900 et particulièrement celle de 1928 : plage de galet de pente uniforme sans muret de protection. En effet, la plage est située à proximité de la réserve du Larvotto de la Principauté de Monaco, dans une zone possédant un herbier de posidonie en bon état écologique. Néanmoins des zones sableuses libres de posidonies et de tout magnoliophyte protégé ont été répertoriées et peuvent permettre l'implantation ponctuelle d'un ouvrage de défense contre les effets des houles les plus importantes.



Figure 5: photo de 1928

Dans la zone A, le projet comprend deux édifices permanents dont l'objectif est d'assurer le maintien de la plage et des volumes rechargés permettant d'assurer une plage de 11740 m² (surface concédée) :

- Une butée de plage pour maintenir les matériaux
- Une digue sous-marine de 130 à 150 m de long et arrivant entre -1 m et -0,25 m de la surface.

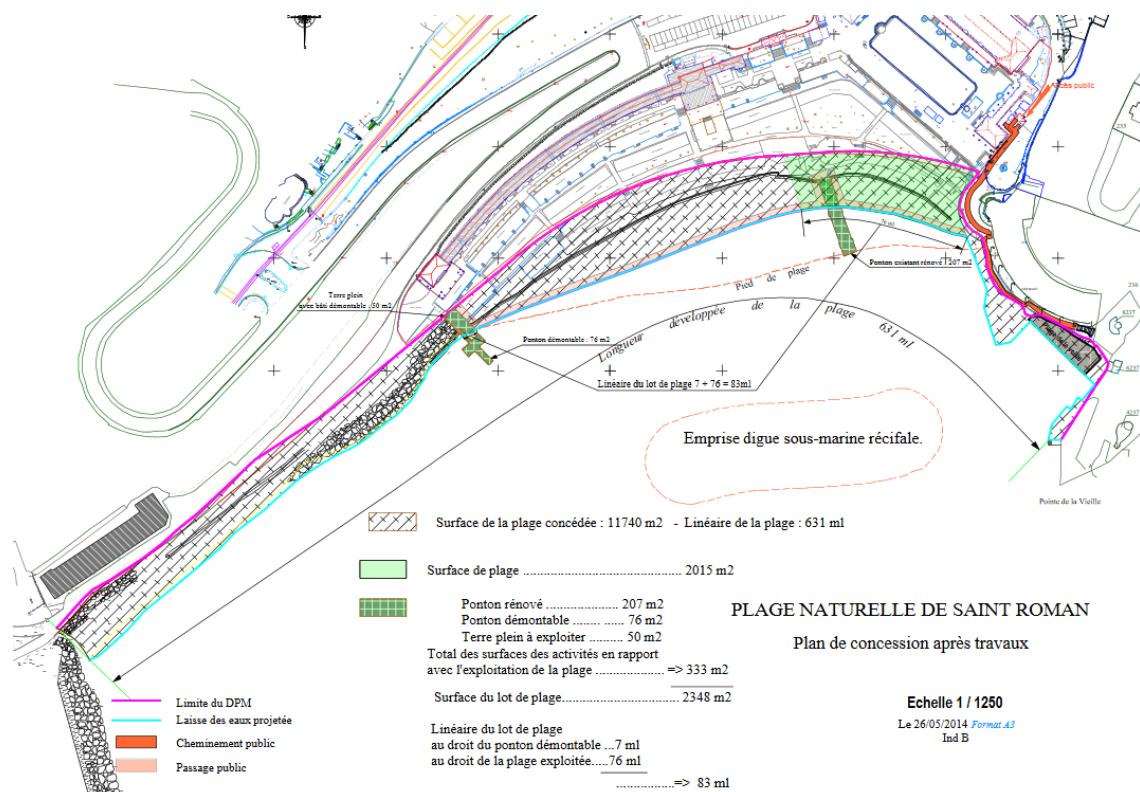
Roquebrune Cap Martin Aménagement du littoral dans l'Emprise de la plage de St Roman Etude d'Impact

/Etude d'impact révisée de février 2018, telle que soumise à l'enquête publique

Où sont donc passés les 3760 m² de plage supplémentaire (ce qui faisait une emprise nouvelle de 7500 m² sur la mer), escomptés en 2017 et qui ne sont plus mentionnés en 2018 ?

Ne s'agirait-il pas de la surface émergée du récif artificiel ? La référence à un « lagon » mentionné dans l'étude pourrait y faire penser. D'autant que sur les plans, la mention « 0,25 » correspondant à la couverture en galets du récif n'est pas « -0,25 ». A moins que le promoteur du projet n'ait dû renoncer à « viabiliser » le récif ?

2 – La destination finale - plage publique ou concédée à la SBM, démolition ou pas – reste incompréhensible si l'on se fie à l'une des cartes : où se situent exactement les 2348 m² concédés à la SBM et où se situent les 9 392 m² (presque 1 hectare !) de plage publique ?



3 – Est-il bien vrai que ce chantier ne se cumulera pas avec d'autres, sachant qu'une grande partie de l'apport et de l'enlèvement des matériaux – plusieurs dizaines de tonnes - se fera par mer (merci pour la photo illustrative rassurante de la maxi-barge monégasque !) et le reste par route ?

N'y a-t-il pas à quelques centaines de mètres, certes à l'abri d'une frontière extra-européenne, le plus grand chantier d'Europe avec l'extension en mer de Monaco de 6 hectares ? Et quid du projet de ZAC du Vallon de Saint-Roman, juste en amont ? Ne faut-il pas plutôt reporter le chantier après 2025 ?

3.3.3 PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX UTILISES POUR LES TRAVAUX DE LA ZONE B

Type	Caractéristiques	Volume	Provenance
Pour le passage piéton en encorbellement : Console métallique	aluminium		Fournisseur alu
Platelage	bois		
Garde-corps	Inox marine		
Galets pour le batardeau puis pour le rechargement	20 – 50 mm	700 m ³	La Durance (dépôts du fleuve)
Escalier	béton		Usines de préfabrication de la région
Enrochements	Blocs éparses récupérés sur la plage et dans l'eau		Issu du nettoyage et réglage du profil de la plage

Usage du béton :

- L'escalier d'accès à la plage, bien que hors d'eau doit être un ouvrage massif afin de résister aux agressions marines,
- Enfin, des blocs béton sont nécessaires en zone B pour bloquer la protection et permettre l'accès PMR à la plage. Afin de retrouver le parement naturel en pierres, la hauteur de la protection en enrochements sera réduite, et une partie des blocs déposés, la pente est raidie et un blocage en pied est donc indispensable.

3.4 INSERTION DANS UN PROGRAMME DE TRAVAUX

Il n'y a pas de programme de travaux envisagé dans ce secteur.

3.5 GESTION DE L'OUVRAGE

La plage du secteur A sera gérée et entretenue par la Société des Bains de Mer de Monaco, celle du secteur B par la commune de Roquebrune-Cap-Martin.

3.6 ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux a été estimé à environ 4 550 000 € HT.

La présentation graphique des emprises des 2 chantiers Monaco / Saint-Roman, faite par les promoteurs du projet, est incorrecte et trompeuse :



140

6.3 EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Il n'y a pas d'autre projet connu dans ce secteur. Pour être plus précis, « secteur » s'entend ici comme cellule sédimentaire, limitée entre la presqu'île du Larvotto à l'Ouest et la pointe de la Veille à l'Est.

Nous avons bien connaissance des travaux d'extension en mer de la Principauté de Monaco mais les cellules sédimentaires sont différentes et les études réalisées pendant la phase projet de l'extension en mer ont démontré l'absence d'impact sur les plages du Larvotto. De facto, la plage de St Roman étant située bien au-delà de la presqu'île du Larvotto (à l'Est), elle ne pourra pas être impactée par ces travaux.

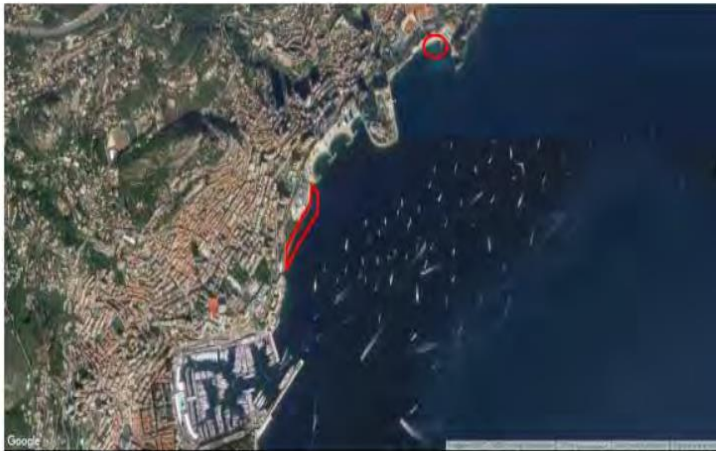


Figure 71: localisation de l'extension en mer à Monaco par rapport au site du projet



Figure 71: localisation de l'extension en mer à Monaco par rapport au site du projet

Présentation graphique plus proche de la réalité pour les chantiers de St Roman et de Monaco, compte-tenu de l'emprise liée aux navires et maxi-barges en constat mouvement

Aucun acteur français (public ou associatif) n'a accès aux « études » du groupe Bouygues, que mentionnent les promoteurs du projet, sur l'impact constaté sur les plages du Larvotto, des travaux en cours du chantier de Monaco. Il est donc impossible de vérifier la véracité de leurs affirmations.

4 – Que se passera-t-il vraiment avec les pontons ?

Contrairement à ce que le mot « démolition » signifie, les deux pontons ne disparaîtront pas ; ils seront reconstruits pour être démontables ... Mais d'un point de vue paysager, le grand ponton risque d'être une belle verrue car « *le maître d'ouvrage a prévu la mise en place d'ombrières sur toute sa longueur* »

